

Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **55 (1926)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2. *Les participants qui sont au bénéfice d'une subvention s'efforceront de répandre les connaissances acquises et de les mettre en pratique dans leur enseignement.*
3. Dès maintenant, le directeur du cours est à la disposition des intéressés ; il indiquera pension et chambre aux participants qui en feront la demande.
4. Les frais de logement et de pension s'élèveront à 200 fr. environ.
5. Les renseignements détaillés, relatifs au cours : ouverture, plan des leçons, outillage, seront communiqués ultérieurement.

BIBLIOGRAPHIES

Etudes, revue catholique d'intérêt général, 5, Place Mithouard, Paris, VII^{me}.
Abonnement pour la Suisse, un an : 50 fr. ; six mois : 26 fr. (argent français).

5 février. — L. Sclafert : Les explorateurs de l'au-delà au XII^{me} siècle. — P. Doncœur : Meetings et conférences de pénétration. — L. Roure : Les « grands initiés » de Schuré ; Jésus et les Esséniens. — P. Dudon : La dispute entre Bossuet et Fénelon. — A. d'Alès : Servir. — R. Salomé : Chronique dramatique. — Y. de la Brière : La royauté du Christ. — Revue des livres.

20 février. — Y. de la Brière : Le cardinal Mercier. — L. Sclafert : Les explorateurs de l'au-delà au XII^{me} siècle. — G. de Jerphanion : A travers la Turquie nouvelle. — P. Dudon : Une nouvelle histoire de Notre-Dame de Lourdes. — P. Lhande : La tombe basque. — M. Mauquat : Les aspirations métaphysiques de la biologie. — L. de Mondadon : Le roman d'un braconnier. — W. Parsons : L'Eglise catholique aux Etats-Unis. — Revue des livres.

5 mars. — P. Lhande : L'Eglise dans la banlieue. — P. Doncœur : Les scouts de France. — L. Jalabert : Les derniers raids automobiles en Afrique. — R. Guignard : Le secrétaire de Catherine Emmerich fut-il un mystificateur ? — G. de Jerphanion : Angora. — A. Brou : Les missions de l'Inde néerlandaise. — Revue des livres.

* * *

Institut catholique de Paris, *La collaboration du Collège et de la Famille*, Conférences de pédagogie pratique, de Gigord, Paris, 1925.

L'Institut catholique de Paris organise chaque hiver, depuis 1922, une série de conférences de pédagogie, destinées aux maîtres de l'enseignement primaire et secondaire ou bien aux parents et à ceux qui le deviendront. Une seule série en a été publiée, dont le sujet portait sur une question d'extrême importance : la collaboration du collège et de la famille pour l'éducation des enfants. La pédagogie catholique a toujours déclaré que la famille ne pouvait se désintéresser de l'école ; mais l'école, et spécialement l'école secondaire, ne s'est peut-être pas suffisamment souciée, pour des raisons diverses, de donner satisfaction à la famille et de lui faciliter une collaboration que l'on ne souhaitait que médiocrement. Les essais tentés en maints endroits n'ont pas apporté les inconvénients que l'on croyait. Et les suggestions des conférenciers de Paris méritent qu'on s'y arrête et qu'on les médite. Nous en résumerons dans les prochains numéros du *Bulletin* l'une ou l'autre. En attendant, voici la liste des sujets traités et leurs auteurs, qui sont tous des praticiens ; le premier est bien connu à Fribourg, où il a passé plusieurs années à la « Maison

Perreyve ». — M. Sabatier : Les relations du Collège et de la Famille dans les externats. — M. Leduc : Les relations du Collège et de la Famille dans les externats. — M. Jaged : Collaboration des familles et de l'aumônier du Collège. — M. Duval-Arnoult : Les Pères de famille et le Collège. — M. Calvet : Collaboration des parents et des professeurs. — M^{me} Girard : Les Mère de famille et le Collège. — M^{lle} Sainte-Marie : La Famille et les Pensionnats de jeunes filles. — M. Renault : La Collaboration de la Famille et de l'École en Belgique.

* * *

Soeben erscheint bei der Geschäftsstelle des Schweizerischen katholischen Pressverein (Zug) das neue « Verzeichnis der schweizerischen kathol. Presse ». Das Büchlein bietet eine vollständige Zusammenstellung unserer kathol. Presse und ist daher wertvoll für jedermann, welcher mit der Presse zu verkehren hat.

Loi fédérale contre la tuberculose

Le projet de loi contre la tuberculose qui vient d'être élaboré joue aussi un rôle important dans le domaine de l'hygiène scolaire. Il réclame une surveillance médicale systématique dans toutes les écoles et établissements d'instruction et d'éducation. Le service médical, tel qu'il est organisé actuellement, est donc appelé à être changé. Il est organisé différemment suivant les communes. Dans les villes principales, par exemple, les médecins scolaires se consacrent entièrement à la surveillance des élèves, tandis que dans d'autres localités de moindre importance les médecins n'ont la surveillance des élèves que pendant les périodes d'épidémies. Dans d'autres encore, les médecins n'examinent que les élèves d'un âge déterminé. Et cependant ils sont tous désignés par le même titre de médecins scolaires.

Cette loi qui protège la santé physique de la jeunesse avant tout mérite l'appui de tous.

Au sujet de la Bibliothèque pour tous

Dans le dernier numéro du *Bulletin pédagogique*, pages 61 et 62, M. le D^r Castella, Directeur de la bibliothèque cantonale et universitaire, a bien voulu rappeler aux membres du corps enseignant et aux lecteurs de notre organe l'existence, le fonctionnement et l'utilité de la *Bibliothèque pour tous*. Le règlement fixant les conditions de prêt auquel il est fait allusion devait être encarté dans le numéro du 1^{er} mars. Par suite d'un malentendu, l'expédition de ce règlement a été omise. Cette lacune est comblée par l'envoi du présent numéro.

Voulez-vous grandir l'autorité ? Faites-y voir Dieu ! Voulez-vous la rapetisser ? Faites-y voir l'homme.